

AFFICHÉ
DU 27/02 AU.....

Secrétaire de séance : Xavier POINTEAU

DOSSIERS	DECISION
<p>APPROBATION ordre du jour : Ajout du dossier concernant la consultation assurance contrat groupe risques statutaires des agents</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Approbation du compte de gestion 2019 <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe aux finances</i> Le Conseil prend acte que le compte de gestion document réalisé par le Trésorier est conforme au Compte administratif 2019 réalisé par la Collectivité</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Approbation du compte administratif 2019 <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe aux finances</i> Le Conseil approuve les résultats suivants <u>Section de fonctionnement :</u> DEPENSES : 2985985.68€ RECETTES : 3459455.48 € <i>Soit un excédent de la section, sur l'exercice, de : 473 469.80€</i> Ajouté du report d'excédent de 976 769.33 soit un total général de 1450239.11 € <u>Section d'investissement :</u> DEPENSES : 1301769.41€ RECETTES : 1725026.52€ <i>Soit un excédent de la section, sur l'exercice, de : 423 257.11€</i> ajouté du report de déficit d'investissement de 305 810.23 soit un total général de 117 446 .88 €</p> <p>EXCEDENT de fonctionnement CUMULE fin 2019 : 473469.80 € EXCEDENT d'investissement CUMULE fin 2019 : 117446.88 €</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Affectation du résultat 2019 sur budget général 2020 <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe aux finances</i> Suite aux résultats 2019, il est proposé d'affecter en investissement 550 000 € et en fonctionnement 900 239.13 €</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Vote du budget primitif 2020 <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe aux finances</i></p>	Adopté à l'unanimité

<p>URBANISME – A.L.M. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)– avis du conseil municipal sur le projet de révision n°1 arrêté le 13 janvier 2020 <i>Rapporteur : M. le Maire</i></p> <p>A.L.M. a prescrit une révision général n°1 du PLUI. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, ALM doit recueillir l'avis des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de l'arrêt de projet. Après échange, le Conseil émet un avis favorable sur le projet de révision et les orientations d'aménagement et de programmation.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>URBANISME – MAISON DES ASSOCIATIONS rue du Lavoir ST LEGER - étude de faisabilité Soliha <i>Rapporteur M. Le Maire</i></p> <p>SOLIHA bâtisseurs de logements d'insertion propose une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la maison des associations rue du Lavoir à St Léger afin de la transformer en logements sociaux moyennant un coût de 3000 €ht. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>ENVIRONNEMENT – OFFICE NATIONAL DES FORETS (O.N.F.)–destination des coupes de bois en 2020 : <i>Rapporteur M. Belsoeur</i></p> <p>L'O.N.F. sollicite une délibération concernant les coupes de bois dans la forêt de Linières relevant du régime forestier. Pour 2020, il est prévu pour les parcelles 1-2-3 : 0.5 ha et la parcelle 3-U : 6,12 ha Le Conseil est invité à donner son accord sur le répertoire des parcelles à couper, et dont la coupe est destinée à la vente.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>ENFANCE – JEUNESSE : actualisation du règlement intérieur suite à déclaration auprès de la CAF de la pause méridienne <i>Rapporteur Mme Dulac</i></p> <p>Suite à la prise en compte de la pause méridienne sur chaque site, par la C.A.F., il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur afin de valoriser cette activité.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>ADMINISTRATION GENERALE – élections municipales mise à disposition de locaux pour les candidats : <i>Rapporteur M. Le Maire</i></p> <p>L'article L2144-3 du code général de la propriété des personnes publiques, des locaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

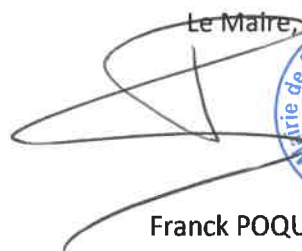

<p>Section de fonctionnement : Fiscalité –vote des taux : aucune augmentation ; maintien des taux à l'identique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation :19.77% • Taxe Foncier bâtie : 32.59% • Taxe foncier non bâti : 45.40% <p>Subventions CCAS : 2500 € et associations (voir annexe) : 34 000 € Subvention SYPIS : 60 000 € Indemnité de gardiennage église : 240 €</p> <p>Section d'Investissement : le Conseil vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :</p> <p>section de fonctionnement : 4 201 017.13 € section d'investissement : 3 047 953.41 €</p>	
<p>FINANCES – dépôt de dossiers de demandes de subventions <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe aux finances</i> Il est proposé le dépôt de 4 dossiers de subventions :</p> <p><u>Dotation pour Equipements dans les territoires ruraux (DETR)</u> Travaux Halle multi activités à St Jean de 106 822 €ht avec une aide possible à hauteur de 25 à 35%, travaux chemin des Brulons à St Jean dede 181 552 €htavec une aide possible de 25 à 35% avec priorité 1 sur ce dossier</p> <p><u>Amendes de police auprès de ALM :</u> Chemin des Brulons à hauteur de 25 à 35% = 181 552 €ht</p> <p><u>Dotation de l'Etat soutien à l'investissement Local (DSIL)</u> Rénovation thermique concernant les fenêtres de la mairie = 26 375 €ht</p> <p><u>Région mesure 35 : fond régional de développement des Communes :</u> Travaux Chemin des Brulons sur la base de 181 552 €ht avec une aide possible de 10%, (travaux plafonnés à 500 000 €ht)</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>PERSONNEL – Ecole les grands Chênes ouverture d'un poste <i>Rapporteur : M. le Maire</i> Il est rappelé que lors d'un précédent conseil, ce dernier avait autorisé une mise à disposition de la part de la Poste de Mme Isabelle LOPES pour travailler à l'école maternelle Les Grands Chênes. Il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1/4/2020 à raison de 30/35èmes. Le Conseil donne son accord sur cette création.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>CULTURE – bibliothèque réseau LATULU – budget 2020 et modification de la convention <i>Rapporteur : Mme MARIONNEAU</i> Suite au comité de gestion du réseau Latulu, il est demandé aux communes de voter un budget prévisionnel 2020 auquel il convient d'ajouter un reliquat 2019 :</p> <p>En l'absence de l'adjointe et par manque d'information, il est décidé de reporter cette délibération à un prochain conseil.</p>	<p>Report de la décision</p>

<p>ou partis politiques qui en font la demande. Le Conseil est invité à fixer la contribution due dans le cas d'élection municipale. Il est proposé la gratuité d'une salle en dehors de la mairie sur chacun des sites historiques une fois pour chacun des 2 tours.</p>	
<p>FINANCES – contrat assurance groupe avec le C.D.G.49 risques statutaires Le C.D.G. 49 demande l'autorisation aux communes de relancer le contrat d'assurance groupe risques statutaires pour le personnel titulaires et contractuels. Le Conseil Municipal est invité à donner son accord.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>INFORMATIONS DIVERSES : -Signature de la CTG regroupant toutes les communes du territoire Loire Layon Aubance et 4 communes du S.I.R.S.G.(partie ALM) -présence de gens du voyage sur la zone d'activités -Damien Poncet responsable du service technique a demandé une disponibilité de 5 ans à compter du 20 avril 2020 - fiscalité : taux ALM inchangé pour 2020 (inchangé depuis 2014) -Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères: nouveau 7.70 %intégrant une baisse de 1,2%</p>	

La séance est levée à 22h35

Fait à St Léger de Linières le 26/02/2020

Le Maire,

Franck POQUIN